

**Conseiller pédagogique de circonscription MOULINS 1***Note de service n°96-107 du 18 avril 1996*

<b>IMPLANTATION DU POSTE</b>	Circonscription de Moulins 1 Poste susceptible d'être vacant à la rentrée 2012 pour la durée de l'année scolaire.
<b>CONDITIONS D'EXERCICE</b>	<p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'inspecteur.</p> <p>La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant le soir, le mercredi ...</p> <p>Ce poste nécessite de la disponibilité.</p>
<b>MISSIONS</b>	<p>Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.</p> <p>Il fait partie de l'équipe de circonscription animée par l'Inspecteur de l'Education Nationale, ce qui nécessite non seulement une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun dans leur spécificité mais aussi la préparation, voire la mise en oeuvre d'actions conjointes. Cette équipe élabore et met en oeuvre un projet de circonscription.</p> <p>Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré comme garant de la polyvalence du métier, comme expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement.</p> <p>Il a pour fonction première l'assistance et le suivi des enseignants débutants, titulaires ou non, notamment au cours de leurs premières années d'affectation.</p> <p><u>Activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- il reçoit la pleine responsabilité d'actions et de dossiers dont il rend compte à l'IEN ;</li><li>- il peut seconder l'IEN dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs ;</li><li>- il assure le suivi des néo-titulaires et l'accompagnement pédagogique des enseignants dans des situations ou projets particuliers ;</li><li>- il participe activement à l'organisation et la conduite des animations pédagogiques et des stages de formation continue ;</li><li>- il aide les équipes pédagogiques à la réalisation et au suivi des projets d'école. Il les accompagne dans les innovations et les recherches pédagogiques ;</li><li>- au plan départemental, il peut être associé à la formation initiale et continue des enseignants ainsi qu'à des groupes de réflexion thématiques.</li></ul>
<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- des capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative ;</li><li>- des capacités d'organisation et de gestion en raison de la diversité des missions ;</li><li>- des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté ;</li><li>- l'aptitude à travailler en équipe avec l'I.E.N., avec les autres conseillers pédagogiques, avec les principaux de collèges, avec les équipes d'écoles, avec les partenaires institutionnels et associatifs ;</li><li>- une connaissance actualisée du système éducatif et des processus d'apprentissage ;</li><li>- CAFIPEMF requis.</li></ul>